

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 14/12/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221213-127675-DE-1-1

Date de mise en ligne : 16/12/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 13
décembre 2022
D-2022/415**

Aujourd'hui 13 décembre 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 16h00 à 17h10, présidence de Madame Claudine BICHET.

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 15h50, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h03, Madame Alexandra SIARRI présente à partir de 16h55, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 15h40, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 15h40, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 17h00, Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 17h07.

Excusés :

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Madame Marie-Julie POULAT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Aziz SKALLI,

Soutien aux associations des quartiers prioritaires de Bordeaux. Autorisation. Décision. Signature

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Avec six quartiers prioritaires : Bacalan, les Aubiers, le Grand Parc, Saint Michel, Carle Vernet et la Benauge et deux quartiers « en veille » : Saint Jean et Chartrons Nord/Saint Louis, la Ville de Bordeaux est signataire du contrat de ville. Elle s'engage aux côtés de l'Etat, de la Métropole, du Département, de la Région et de la CAF pour œuvrer à une meilleure équité territoriale et sociale.

L'ADN de la politique de la ville est de mobiliser des moyens dédiés pour les habitants des quartiers qui concentrent plus de difficultés. Faire plus pour ceux qui ont moins et tendre vers l'égalité des chances.

Pour répondre aux enjeux territoriaux, le cadre contractuel Ville / Métropole / Etat se concrétise comme chaque année par un appel à projet partagé qui a fait l'objet d'une délibération en juin.

Dans une démarche de Développement Social Local, les équipes de la DDSU accompagnent les porteurs de projet tout au long de l'année. Ceci nous permet aujourd'hui de proposer le financement des actions à cheval entre les années 2022 et 2023.

Les actions retenues pour cette seconde programmation sont centrées en majorité sur les dynamiques de réussite éducative mais aussi sur les actions d'accès aux droits.

Porteur	Montant
CAP D'AGIR	8 000 €
Cap Sciences	5 000 €
Institut Telemaque	1 500 €
Soyons la changement	6 000 €
Amicale Laïque Bacalan	4 200 €
PIMMS de Bordeaux	10 400 €
TOTAL	35 100 €

Dans le contexte actuel de sortie de crise sanitaire, l'association GP IntenCité nous a fait remonter des difficultés de trésorerie conjoncturelles. La ville propose de lui apporter un financement exceptionnel de 31 500 € pour soutenir ses activités Enfance Jeunesse.

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...) peuvent être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. A titre d'information, pour l'année 2021, les organismes mentionnés ci-dessus ont bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à :

- 7 000 € pour Cap Sciences,
- 59 269 € pour l'Amicale Laïque de Bacalan,
- 4 013,55 € pour GP Intencité

Au-delà de ces aides financières, la ville, à travers la Direction du Développement Social Urbain, propose un accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets afin notamment de créer des synergies autour des thèmes traités, des territoires et des publics concernés. Cette démarche de développement social sur les quartiers de la ville, représente un enjeu majeur de convergence entre les pouvoirs publics et l'initiative locale citoyenne. Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte

Administratif 2022, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2022 et de leur valorisation actualisée.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur les sommes mentionnées pour un montant global de 66 600 €.
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.
- à signer tout document lié à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE de Messieurs Baptiste MAURIN, Matthieu MANGIN, Amine SMIHI, Bernard-G. BLANC et Madame Harmonie LECERF MEUNIER

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 décembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER